

## ARRETE DU MAIRE N° 62/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux de réfection de la toiture de l'habitation sise 10 rue du Buzion à 54610 Morey par l'Entreprise DM Construction et Rénovation - 11 rue de la Rosière à 54610 Lixières,

Le Maire de la Commune de Belleau,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>.** La circulation rue du Buzion à hauteur du n° 10, se fera en chaussée rétrécie à partir du mercredi 24 novembre 2021 jusqu'à la fin des travaux et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2.** La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise DM Construction et Rénovation - 11 rue de la Rosière à 54610 Lixières, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

**Article 3.** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

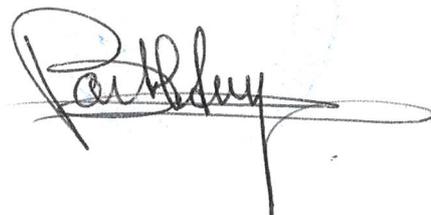
**Article 4.** La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

**Article 5.** Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex  
Entreprise DM Construction et Rénovation – 11 rue de la Rosière – 54610 Lixières,  
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 24 novembre 2021.

Le Maire,  
**Philippe BARTHELEMY**



*Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.*